

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 8

Artikel: A propos de la question du jour
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329095>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 8

Lausanne, 18 Avril 1860

V^e Année.

SOMMAIRE. — A propos de la question du jour. — Cavalerie. — Les frontières de la France. — Le canon Armstrong et le canon Withworth, — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 (*suite*).

A PROPOS DE LA QUESTION DU JOUR.

Comme feuille militaire il ne nous appartient pas de discuter la question de Savoie, car le devoir de tout officier suisse est tracé d'avance. Il n'y a pas à craindre, au cas où la patrie fût menacée, qu'aucun d'eux manquât à l'appel.

Nous restreignant à notre rôle purement militaire, nous voyons néanmoins avec peine la manière d'agir de divers organes de la presse suisse. Il devrait être de règle que chaque fois que des troupes sont sur pied les journaux s'abstinsent d'intervenir dans les affaires militaires et restreignent eux-mêmes la liberté de la presse, afin de ne pas compliquer par une publicité souvent intempestive la tâche des autorités politiques et militaires. C'est ainsi que les choses se passent dans les pays voisins. Chez nous il n'en est pas de même. Les moindres mesures militaires de nos Conseils ou de nos Départements sont étalées à l'envi dans toutes les feuilles de la Suisse. C'est à qui donnera le plus vite les mouvements de troupes, les dislocations, la composition des corps, les quartiers-généraux, les licenciements, les inspections, les effectifs même. On peut savoir par là menu, dans nos aimables gazettes, si les chevaux des batteries sont bons ou mauvais, si le matériel est convenable, si les unités sont au complet ou pas. On y lit même des plans de campagne, accompagnés de renseignements statistiques à l'appui et d'intéressantes notices topographiques sur nos frontières.

Il y a, dans de telles habitudes, un véritable danger pour le pays, et nous croyons devoir le signaler d'ors et déjà à nos lecteurs, nous réservant de le leur prouver plus tard, avec des preuves positives en mains.

On place ainsi nos états-majors dans une position inférieure à

celle de nos voisins. Nous ne savons quelque chose des armées limitrophes qu'avec grand peine, tandis qu'au-delà de nos frontières on peut connaître, par la seule lecture des journaux suisses, tous les détails de la nôtre.

Comme nous avons peu d'espoir que nos journalistes, trop souvent préoccupés de petites luttes de personnes ou de partis, s'entendent entr'eux pour arriver à l'abstention désirable, nous estimons que le Conseil fédéral ferait bien d'envoyer une circulaire aux gouvernements des Cantons pour que ceux-ci invitent les feuilles publiques à s'abstenir dorénavant de donner des nouvelles sur les affaires militaires. On ne devra pas s'alarmer d'une telle mesure, car elle n'est pas nécessairement un signal de danger. Ce n'est pas quand le danger est là, mais quand on doit se préparer à toutes les éventualités, que la prudence et la discrétion sont le plus indispensable.

En attendant, il incombe aux officiers qui comprennent le mal que peut causer le babil inconsidéré de nos gazettes, de le neutraliser de leur mieux. Et ils peuvent le faire soit en s'abstenant de fournir des communications aux feuilles publiques, soit en y glissant le plus de *canards* possible. Quand nos journaux auront donné autant d'erreurs que de vérités, il sera difficile à l'étranger d'y démêler le vrai du faux et de pouvoir utiliser leurs renseignements.

CAVALERIE.

Au moment où l'on s'occupe sérieusement, en Suisse, de réorganiser notre cavalerie et d'améliorer l'équipement de cette arme, il peut être utile, croyons-nous, de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe actuellement en France à cet égard

La cavalerie française a toujours été une bonne arme de bataille. Elle a pu être inférieure à celle d'autres armées européennes au point de vue de l'équitation et de la régularité des manœuvres, mais elle reste néanmoins l'arme dont l'emploi tactique s'harmonise le mieux avec le tempérament spécial aux troupes françaises. De même que des hommes calmes et froids de nature, des Anglais ou des Allemands, pourront donner d'excellents feux, de même des soldats ardents, comme le sont en général les Français, brilleront dans les charges et dans les actions où il faut de l'élan et des coups de collier. Or, c'est la cavalerie qui est la plus appropriée à de telles affaires.

Mais aujourd'hui l'emploi des grosses masses d'escadrons devient, par le perfectionnement des feux, de plus en plus difficile et périlleux, par conséquent d'autant plus rare. La cavalerie légère, combinée en petits détachements avec l'infanterie et combattant au milieu de celle-ci, paraît devoir rendre les meilleurs services et avoir, en tout cas,